Fondation pour les aînés de l'Outaouais
331, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3

Le 26 août 2025

Pierre Mousseau, CPA
90 Maurice St.
Gatineau, Qc (Québec)

Monsieur,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre examen des états financiers de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais pour l'exercice clos le 31 mai 2025 aux fins de l'expression d'une conclusion selon laquelle, au cours de votre examen, vous n'avez rien relevé qui vous porte à croire que les états financiers de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, l'exactitude des déclarations suivantes, qui vous ont été communiquées au cours de votre examen.

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions énoncés dans la lettre de mission portant la date du 13 mai 2025, quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL.

- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :

  - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes eu égard à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;

  - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de votre examen;

- un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.

- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.

- Nous vous avons communiqué :

  - l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;

  - tous les faits importants ayant trait à des cas de fraude avérés ou suspectés dont nous avons connaissance et qui peuvent avoir une incidence sur l'entité;

  - toute situation actuelle ou potentielle de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont nous avons connaissance et qui a une incidence sur les états financiers de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais;

  - toutes les informations pertinentes quant à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans les états financiers;

  - tous les événements survenus après la date des états financiers et pour lesquels un redressement ou la communication d'informations pourraient être requis;

  - les engagements, obligations contractuelles et éventualités significatifs ayant ou pouvant avoir une incidence sur les états financiers de l'entité, y compris sur les informations à fournir;

  - les opérations non monétaires significatives ou les opérations sans contrepartie significatives conclues par l'entité au cours de la période de présentation de l'information financière considérée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

_____

Monsieur Jean-Pierre Dubeau, président

_____

Madame Suzanne Lacourcière, trésorière

CPA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CPA CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

PIERRE MOUSSEAU, CPA

Le 13 mai 2025

Aux membres du conseil d'administration
Fondation pour les aînés de l'Outaouais
331, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez demandé de procéder à l'examen des états financiers à usage général de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. J'ai le plaisir de vous confirmer par la présente mon acceptation et ma compréhension de cette mission d'examen.

J'effectuerai mon examen dans le but d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Ma conclusion, si elle n'est pas modifiée, se lira comme suit : « Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

Responsabilités du professionnel en exercice

J'effectuerai mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Je mettrai en œuvre des procédures qui consisteront essentiellement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, et en des procédures analytiques, et j'évaluerai les éléments probants obtenus. Je mettrai également en œuvre des procédures supplémentaires si je prends connaissance de points qui me portent à croire que les états financiers pris dans leur ensemble peuvent comporter des anomalies significatives. Les procédures sont mises en œuvre en vue de me permettre d'exprimer une conclusion sur les états financiers conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Le choix des procédures dépendra de ce que je considérerai comme nécessaire selon mon jugement professionnel, compte tenu de ma compréhension de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais et de son environnement, et de ma compréhension des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et de leur application dans le contexte du secteur d'activité.

90, rue Maurice, Gatineau (Québec) J8Y 5X7 • Téléphone : 819-**771-3799** • Télécopieur : 819-771-2832

Un examen n'est pas un audit des états financiers. Par conséquent :

- le risque que la présence d'anomalies significatives dans les états financiers ne soit pas détectée est proportionnellement plus élevé lors d'un examen que lors d'un audit, même si l'examen est réalisé comme il se doit, conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada;

- lorsque j'exprimerai ma conclusion au terme de l'examen des états financiers, mon rapport sur les états financiers fera expressément mention du fait que je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Je réaliserai mon examen en partant du principe que la direction et les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

- la responsabilité du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

- la responsabilité de nous fournir :

  - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont utiles à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, comme les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;

  - les informations additionnelles que je pourrais leur demander aux fins de mon examen;

  - un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais, desquelles je juge nécessaire d'obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de mon processus d'examen, je demanderai à la direction et aux responsables de la gouvernance de me confirmer par écrit certaines déclarations qui m'auront été faites au cours de mon examen.

J'espère obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de mon examen.

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Je pourrais toutefois devoir modifier la forme et le contenu de mon rapport par suite des résultats de mes travaux d'examen.

Je vous saurais gré de me faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de moi et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez me signifier votre accord en me retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Je vous remercie de me donner l'occasion de fournir des services à votre organisme et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[1]

Nous sommes d'accord sur les conditions de votre mission d'examen de notre organisme telles que vous les entendez et telles que vous les avez exposées dans cette lettre.

Pour Fondation pour les aînés de l'Outaouais

_____

Monsieur Jean-Pierre Dubeau, président

_____

Le 28 mai 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A102700

FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2025

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14

CPA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CPA CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

PIERRE MOUSSEAU, CPA

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation pour les aînés de l'Outaouais

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des revenus d'activités, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets..

90, rue Maurice, Gatineau (Québec) J8Y 5X7 • Téléphone : 819-771-3799 • Télécopieur : 819-771-2832

CPA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CPA CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

PIERRE MOUSSEAU, CPA

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

[1]

Gatineau, Qc
Le 26 août 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A102700

90, rue Maurice, Gatineau (Québec) J8Y 5X7 • Téléphone : 819-**771-3799** • Télécopieur : 819-771-2832

	2025	2024
Produits		
Location (annexe A)	368 401 $	342 505 $
Nourriture et boissons	102 049	95 633
Autofinancement (annexe B)	29 806	19 141
Intérêts et autres	11 983	9 782
	512 239	467 061
Charges		
Assurances	15 008	12 560
Boissons et distributrices	47 242	41 891
Contractuels - Bar	19 463	13 466
Déneigement et paysagement	18 277	29 681
Énergie	18 946	19 420
Entretien et réparations	45 168	34 923
Frais de bureau	12 756	11 417
Honoraires professionnels	5 014	13 866
Intérêts et frais bancaires	4 211	4 092
Publicité et promotion	1 078	4 770
Salaires et avantages sociaux	285 485	290 527
Télécommunications	4 477	4 102
Vie associative	2 767	2 671
	479 892	483 386
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant amortissement	32 347	(16 325)
Amortissement (annexe C)	(32 681)	(32 747)
Insuffisance des produits sur les charges	(334) $	(49 072) $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	492 586 $	208 294 $	700 880 $
Insuffisance des produits sur les charges	(32 681)	32 347	(334)
Affectations d'origine interne	15 177	(15 177)	-
SOLDE À LA FIN	475 082 $	225 464 $	700 546 $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	522 363 $	227 589 $	749 952 $
Insuffisance des produits sur les charges	(32 748)	(16 324)	(49 072)
Affectations d'origine interne	2 971	(2 971)	-
SOLDE À LA FIN	492 586 $	208 294 $	700 880 $

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	218 933 $	179 849 $
Placements temporaires	53 168	14 103
Débiteurs (note 4)	26 677	25 399
Stocks	12 633	13 942
	311 411	233 293
Immobilisations corporelles (note 5)	594 412	610 333
Placements à long terme (note 6)	59 418	94 805
	965 241 $	938 431 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	76 048 $	74 641 $
Produits reportés	69 319	45 165
	145 367	119 806
Apports reportés (note 9)	119 328	117 745
	264 695	237 551
Actifs nets		
Investis en immobilisations	475 082	492 586
Non affectés	225 464	208 294
	700 546	700 880
	965 241 $	938 431 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(334) $	(49 072) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 599	38 665
Amortissement des subventions reportés	(5 918)	(5 918)
Amortissement de l'escompte	-	1 645
	32 347	(14 680)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	25 592	19 958
	57 939	5 278
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(3 678)	(1 925)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 677)	(2 971)
	(26 355)	(4 896)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
Subventions reportées	7 500	-
	7 500	(40 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	39 084	(39 618)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	179 849	219 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	218 933 $	179 849 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation pour les aînés de l'Outaouais (FAO) est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation a pour objectif de supporter financièrement d'autres organismes dont la mission vise la protection et le développement des aînés.
Le 1er juin 2019 la Fondation pour les aînés de l'Outaouais a fusionné avec la Cabane des aînés de l'Outaouais (CAO) qui était aussi un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec ; la Cabane avait pour objectif de veiller à l'administration de l'immeuble, du personnel et des installations de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais.
L'organisme issu de la fusion porte le nom 'Fondation pour les aînés de l'Outaouais' et conserve les mêmes activités.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances..

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtisse	50 ans
Mobilier et équipements	10 ans
Remise	10 ans
Stationnement	10 ans
Panneau indicateur	10 ans

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les différents services aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons et autres produits sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés.

Les subventions sans utilisation spécifique sont comptabilisées à titre de produit et les subventions affectées à des fins particulières sont comptabilisées en diminution de la charge afférente.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mai 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

3. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

4. Débiteurs

	2025	2024
Clients	24 504 $	23 241 $
Intérêts à recevoir	2 173	2 158
	26 677 $	25 399 $

5. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement du terrain	32 885 $	- $	32 885 $	32 885 $
Bâtisse	1 315 742	799 305	516 437	527 839
Mobilier et équipements	135 597	128 081	7 516	2 159
Remise	28 248	28 248	-	-
Stationnement	89 521	56 109	33 412	42 364
Panneau indicateur	9 248	5 086	4 162	5 086
	1 611 241 $	1 016 829 $	594 412 $	610 333 $

6. Placements à long terme

	2025	2024
Épargnes à terme, portant intérêt à des taux compris entre 3,1% et 4,0%, échéant entre janvier 2027 et avril 2028.	59 418 $	94 805 $

7. Terrain

Le bâtiment de la Fondation des Aînés de l'Outaouais est construit sur un terrain dont les droits exclusifs d'utilisation, d'exploitation et de gestion ont été cédés à l'organisme par le Collège de l'Outaouais le 24 février 1988.

8. Créditeurs

	2025	2024
Fournisseurs	17 230 $	21 171 $
Vacances à payer	35 598	29 931
Salaires à payer	3 210	4 720
Frais courus	5 170	4 670
Retenues à la source	7 452	7 090
Taxes de vente à remettre	7 388	7 059
	76 048 $	74 641 $

9. Apports reportés

	2025	2024
Apports reportés	228 706 $	221 206 $

9. Apports reportés (suite)

Amortissement cumulé - Apports reportés	109 378	103 461
	119 328 $	117 745 $

10. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	(1 278) $	26 505 $
Stocks	1 309	(4 170)
Créditeurs	1 407	8 559
Produits reportés	24 154	(10 936)
	25 592 $	19 958 $

	2025	2024
Annexe A		
Location		
Salles	137 245 $	135 859 $
Ville de Gatineau	118 204	111 293
Bureaux - organismes	80 956	74 799
Équipement	11 762	11 664
Salles - organismes	17 054	5 710
Jardins communautaires	3 180	3 180
	368 401 $	342 505 $
Annexe B		
Autofinancement		
Mérite communautaire	27 006 $	12 891 $
Levées de fonds	-	4 545
Dons	2 800	1 705
	29 806 $	19 141 $
Annexe C		
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles	(38 599) $	(38 665) $
Amortissement des apports reportées	5 918	5 918
	(32 681) $	(32 747) $